

11.08.2017 - 12:02 Uhr

## Media Service: Le Conseil suisse de la presse blâme la «Thurgauer Zeitung»: L'auteur d'une lettre de lecteur est traité avec déloyauté (Prise de position 22/2017)

Bern (ots) -

Parties: X. c. «Thurgauer Zeitung»

Thèmes: Recherche de la vérité / Pluralisme des points de vue / Rectification / Vie privée / Dignité de la personne

Plainte partiellement admise

Résumé

Le Conseil suisse de la presse reproche à la «Thurgauer Zeitung» (TZ) de ne pas avoir traité correctement l'auteur d'une lettre de lecteur. L'homme avait écrit à la rédaction au sujet de l'emplacement prévu pour l'administration centrale de la ville de Romanshorn. La TZ en a tiré un article, citant des passages importants de la lettre et désignant son auteur. Les faits recherchés par les journalistes de la TZ contredisent les affirmations de l'auteur de la lettre.

Le lecteur a porté plainte auprès du Conseil de la presse: la reproduction de simples passages déformerait la vérité. De plus, son nom aurait été cité sans son consentement. Il considère de manière générale avoir été traité de manière indigne et déloyale.

Le Conseil de la presse reconnaît que la «Thurgauer Zeitung» a écrit la vérité en procédant à des recherches ultérieures. Mais la manière dont elle a traité l'auteur de la lettre était incorrecte: elle aurait dû lui dire de façon claire et nette qu'elle ne publierait pas sa lettre, mais en inclurait des passages dans l'article prévu. Et qu'elle comptait le désigner comme auteur des citations. Le lecteur aurait alors pu autoriser, ou non, lesdites citations.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Effingerstrasse 4a  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100805613> abgerufen werden.